
De: Bherer, Charles <Charles.Bherer@tc.gc.ca>
Envoyé: 9 mars 2015 17:13
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Cc: Boulianne, Michel
Objet: RE: BAPE- Questions complémentaires (DQ11, nos 3 à 5)

Bonjour madame Boutin,

Tel que convenu, voici nos réponses à vos questions.

Question 3

Dans le cas du transport maritime d'hydrocarbures, considérez-vous les seuils de radiations thermiques (3 kW/m², 5 kW/m² ou autres) lorsque vous préparez ou vérifiez des plans de mesures d'urgence ?

Dans le cadre du processus d'examen Termpol, le comité d'examen Termpol partage cette information avec les différentes autorités de façon à ce qu'ils en tiennent compte dans leurs plans d'intervention.

Le guide des mesures d'urgence 2012 (GMU2012) est utilisé par les différents Ministères pour établir le périmètre de sécurité adéquat selon le type de produit.

<https://www.tc.gc.ca/fra/canutec/guide-ergo-guidepdf-436.htm>

Lesquels ? Faites-vous un cas particulier du tronçon du fleuve compris entre la pointe est de l'Île-d'Orléans et Montréal compte tenu de la plus forte densité de la population près des rives et de l'étroitesse du fleuve ?

Pour toute analyse de risque où nous sommes invités à participer, nous nous assurons que l'analyse sera exécutée de façon approfondie aux endroits jugés les plus à risque sur la route prévue des navires. Le risque étant une combinaison de la probabilité qu'un événement puisse arriver et sa conséquence, nous évaluons chacun des endroits sur la route du navire par rapport à ces facteurs.

Pour le projet qui nous concerne, il va de soi que les endroits suivants seront évalués de façon approfondie par le promoteur :

- Le port de Sept-Îles
- Le port de Port-Cartier
- La station pilote à Les Escoumins
- L'embouchure du Saguenay
- Le passage à l'Île-aux-Coudres
- Le chenal de la Traverse Nord
- Le port de Québec
- Ste-Anne-de-la-Pérade
- Le port de Bécancour

Question 4

En ce qui a trait au transport de gaz naturel liquéfié, est-ce que vous considérez que le tronçon compris entre la pointe est de l'Île-d'Orléans et Montréal est susceptible de représenter un défi particulier en regard de vos responsabilités ?

Non, nous ne voyons pas de défis supplémentaires à rajouter 6 transits de plus par semaine sur ce trajet. La densité du trafic dans ce secteur est loin du point de saturation. De plus, des navires de cette taille avec faible tirant d'eau n'auraient aucune restriction de passage.

Quelles seraient, pour vous, les contraintes ou les mesures particulières à prendre pour assurer un haut niveau de sécurité ?

Afin de bien évaluer les risques inhérents au projet, le comité d'évaluation TERMPOL va attendre l'analyse de risque faite par le promoteur, à laquelle nous avons participé, pour bien évaluer les endroits critiques, s'il y en a. À la suite du dépôt de cette étude, le comité d'évaluation TERMPOL validera et fera des recommandations et/ou établira des contraintes ou des mesures particulières si nécessaire.

Question 5

Concernant le processus d'examen TERMPOL, dans le cas du projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour, vous avez mentionné en audience que vous n'aviez pas encore reçu la documentation du promoteur (M. Charles Bherer, DT1, p.35).

a) Est-ce que cette situation a évolué depuis ?

Non, nous avons participé à la séance d'identification des risques pour leur étude d'analyse des risques le 16 et 17 février dernier aux bureaux de Stolt LNGaz à Montréal.

Nous attendons toujours le dépôt des premières études et nous n'avons pas reçu d'échéancier du promoteur à cet effet.

b) Combien de temps est généralement requis pour passer à travers toutes les étapes énumérées en page 7 du document TP 743F ?

Le processus dépend grandement de la qualité des études qui sont soumises au comité d'évaluation. En général, plus les études sont complètes et bien documentées et plus le processus sera rapide.

Peu d'évaluations TERMPOL ont été complétées à ce jour, donc il est difficile d'évaluer la moyenne du temps requis pour un tel processus. Au Québec, deux processus d'évaluation TERMPOL ont été menés à terme. Nous pouvons vous citer les exemples de processus complétés suivants :

projet de terminal méthanier à Rabaska : De Juillet 2004 à Mai 2007;

projet de terminal méthanier à Gros-Cacouna : De Octobre 2004 à Novembre 2006.

Plus récemment, un processus pour le projet suivant a été complété en Colombie-Britannique :

Projet d'Enbridge Northern Gateway : De Mars 2009 à Février 2012

c) Une fois que le Comité d'examen TERMPOL (CET) considère qu'il a toute l'information requise pour faire son analyse, de combien de temps dispose-t-il pour produire son rapport ?

Le comité d'évaluation TERMPOL n'a pas de contrainte de temps pour émettre son rapport, néanmoins il met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour compléter ce rapport le plus rapidement possible.

Pour les deux projets complétés au Québec, la période d'examen des études et des documents par le CET et de rédaction du rapport ont été accomplies durant les périodes suivantes :

pour le projet de Rabaska : du mois de Décembre 2004 au mois de Mai 2007;

pour le projet de Gros-Cacouna : du mois de Mai 2005 au mois de Novembre 2006.

Veuillez agréer mes plus sincères salutations,

Charles Bherer

Inspecteur de la Sécurité Maritime / Marine Safety Inspector
Bureau régional de Québec | Quebec Regional Office
Division des Services techniques | Technical Services Division
401-1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C8
Téléphone: 418 648-5340 Télécopie: 418 648-3790

www.tc.gc.ca



Commissaire aux affaires maritimes

Le commissaire aux affaires maritimes a l'honneur de vous adresser ce rapport de l'inspection effectuée le 15 mars 2011 à bord du navire de pêche à bord duquel vous êtes inscrit en tant que capitaine. Le rapport est le résultat de l'inspection effectuée par le personnel de la Division des services techniques de la GRC.

Le rapport de l'inspection est le résultat de l'inspection effectuée par le personnel de la Division des services techniques de la GRC. Le rapport est le résultat de l'inspection effectuée par le personnel de la Division des services techniques de la GRC. Le rapport est le résultat de l'inspection effectuée par le personnel de la Division des services techniques de la GRC.

Le rapport de l'inspection est le résultat de l'inspection effectuée par le personnel de la Division des services techniques de la GRC. Le rapport est le résultat de l'inspection effectuée par le personnel de la Division des services techniques de la GRC.